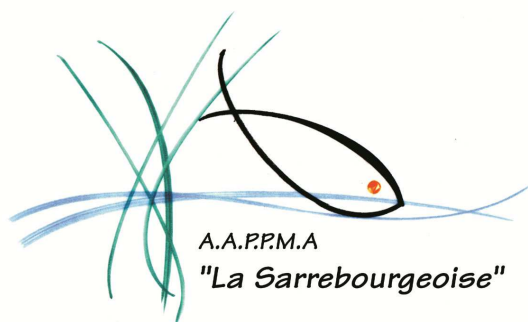


Le 18 Octobre 2013



R A P P O R T

Réf : JLL.1/2013

Objet : Compte rendu de la pêche exceptionnelle du NEUF-ÉTANG en date du vendredi 18 Octobre 2013.

Le vendredi 18 Octobre 2013, selon les dispositions de la lettre du 25 septembre 2013 portant autorisation de pêche exceptionnelle, nous avons assisté à la pêche du plan d'eau dit "Neuf-Étang" (lot n°5) situé sur le territoire de la commune de Gondrexange. Les opérations de vidange et de pêche se sont déroulées comme suit.

STATUT du NEUF-ÉTANG

Le plan d'eau dit Neuf-Étang, d'une superficie approximative de 18 hectares, dont environ 14 hectares en eau, constitue un étang annexe des étangs réservoirs (lot n° 2 - 3 - 4 - 13 - 14 - 7 et 8). Ces plans d'eau appartiennent au Domaine Public Fluvial. La plupart des étangs lorrains ont été créés au Moyen Age par les moines pour assurer la production d'aliments pour les jours maigres. Ces étangs ont aujourd'hui conservé leur vocation séculaire de pisciculture extensive. Ils sont souvent gérés de manière traditionnelle, gestion qui garantit le maintien de la faune et de la flore exceptionnelles des étangs.

Le Neuf-Étang est géré par le Service Navigation de STRASBOURG; subdivision de SAVERNE, il constitue le lot N°5 de l'étang réservoir de Gondrexange, et sert à

**Association Agréée pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique
"La Sarrebourgeoise"**

1, rue Maréchal FOCH 57400 SARREBOURG
Tél : 03 87 23 03 79

Courriel : contact@aappma-sarrebourg.com – Site : www.aappma-sarrebourg.com

alimenter le canal de la Marne au Rhin par le biais de l'étang du village à Gondrexange, il est loué pour la pêche aux lignes par l'Association pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques "La Sarrebourgeoise". Suite à la mise en réserve pour la pêche à la ligne de ce plan d'eau (arrêté préfectoral), "La Sarrebourgeoise" est autorisée à procéder à une pêche exceptionnelle par vidange du plan d'eau Neuf-Étang. Cette opération est suivie du transfert du poisson vers les grands réservoirs des lots 3 et 4 de Gondrexange et 14 du Stock. ouvert à la pêche aux lignes dans le but d'y accroître la population piscicole, notamment en carnassiers.

PECHE du NEUF-ÉTANG.

Le Neuf-Étang a de tout temps été utilisé pour la pisciculture. Suite a une convention passée entre "La Sarrebourgeoise", détentrice des droits de pêche, et Monsieur HUBER Jean Francis, gérant de la Pisciculture Lorraine à Gondrexange, la pêche exceptionnelle et le transport du poisson a été réalisé par le précité, sous le contrôle des gardes-pêches de l'association, Messieurs LEDIEN et SCHLEISS.

De plus Messieurs BERLOCHER, Président, HERZOG, vice président, LUTTMANN, SEILLER; HENRY, LAQUIT, BRICOT, LOMBARD, membres du C.A. de "La Sarrebourgeoise", ainsi qu'une dizaine de bénévoles, étaient présents sur les lieux

La pêche s'est déroulée comme suit: des grilles empêchant totalement le passage du poisson vers l'aval, étaient placées sur la première rangée de poutrelles, à l'amont direct de la vanne du moine. La pêche exceptionnelle par abaissement du plan d'eau, puis pêche au moyen d'une senne à maille fine, a été effectuée par neuf ouvriers de la Pisciculture Lorraine. Température de l'air 18 degrés et 13 degrés pour l'eau.

La pêche au filet a débuté vers 8 h 30, quatre coups de filet ont été nécessaires pour capturer 95% du poisson concentré dans le fossé de pêche presque inexistant, fortement envasé. Le poisson a été trié par espèces, pesé et chargé sur deux camions équipés de cuves à oxygène. Vers 13 h00, la pêche au filet était terminée et le moine refermé, il restait un petit fond de pêche principalement des poissons blancs.

L'opération de vidange de l'étang de "La Frade" a débuté dès le fermeture du moine afin de préserver autant que faire se peut le fond de pêche existant.

Nous avons remarqué la présence de douze espèces à savoir: brochet, sandre, perche, grémille, gardon, rotengle, brème bordelière, tanche, carpe, carassin, able, bouvière, et quelques écrevisses américaines détruites par nos soins.

**Association Agréée pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique
"La Sarrebourgeoise"**

1, rue Maréchal FOCH 57400 SARREBOURG
Tél : 03 87 23 03 79

Courriel : contact@aappma-sarrebourg.com – Site : www.aappma-sarrebourg.com

Rappel de la mise en charge: lors de la dernière pêche en date du 17 Octobre 2011, il restait fond de pêche principalement de poissons blancs.

Mise en charge au:

20 octobre 2011: 116 kg de brochetons 1 et 2 étés, 200 kg de tanche 2 étés et 4 Kg de perches 1 été, 27 Kg de carpes 4 étés

02 novembre 2011: 195 kg de brochetons 1 et 2 étés 700 kg de gardons - rotengles

03 novembre 2011: 202 kg de brochetons 1 et 2 étés

02 novembre 2012: 100 kg de brochets 3 étés

06 décembre 2012: 50 Kg de perches 3 étés

Mise en charge totale 1724 kg

Résultats de la pêche et destination du poisson.

Au cours de ces différentes opérations, afin d'éviter une manipulation supplémentaire de ces poissons, les brèmes bordelière, environ 5% ont été pesées avec les gardons. Il est à noter que lors de cette vidange nous avons remarqué une importante présence de l'espèce Bouvière et Able (10% du poisson blanc). Les brochetons 1 été (reproduction naturelle) étaient peu nombreux environ 25 Kg. A noter la présence de sandres de 1 été (16 Kg) probablement introduits par le déversement de l'étang de "la Frade" compte tenu que cette espèce n'était pas représentée lors des opérations de mise en charge.

lieu du déversement:

Gardon - rotengle	999 kg
Tanche 3-4 étés	231 kg
Brochet 4-5 étés	287 kg
Perche 2-3 étés	33 kg
Carpe 3-4 étés	39 kg
Carassin 2-3 étés	5 kg
Brochet 1-2 étés	149 Kg
Sandre 1 été	16 Kg
TOTAL	1759 kg

Neuf-Étang, Cornée de Réchicourt, réservoir du petit Gondrexange, étang des souches (étang réservoir du Stock), réservoir du grand Stock.

**Association Agréée pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique
"La Sarrebourgeoise"**

1, rue Maréchal FOCH 57400 SARREBOURG
Tél : 03 87 23 03 79

Courriel : contact@aappma-sarrebourg.com – Site : www.aappma-sarrebourg.com

TOTAUX par Espèces:

Gardon - rotengle	999 kg	56,79 %
Tanche 3-4 étés	231 kg	13,13 %
Brochet 4-5 étés	287 kg	16,32 %
Perche 2-3 étés	33 kg	1,88%
Carpe3-4 étés	39 kg	2,22 %
Carassin2-3 étés	5 kg	0,28 %
Brochet 1-2 étés	149 kg	8,47 %
Sandre 1 été	16 Kg	0,91 %
TOTAL	1759 kg	100,00 %

CONCLUSION

Au cours de cette pêche nous avons pu remarquer que la présence d' un dispositif d'effarouchement (canon à gaz) a permis d'éviter leur prédation durant les actions de vidange, de pêche et de remise en eau de ce plan d'eau et que les blessures des oiseaux piscivores sur le poisson étaient inexistantes.

Contrairement aux années précédentes, la production à l'hectare toutes espèces confondues sur deux années est faible (1 kg/ha). les géniteurs brochet avaient visiblement bien profité, quasiment plus de trace des brochetons de 1 été (300 Kg) immergés fin 2011. Grossissement moyen pour l'espèce tanche (+15%), avec une petite reproduction. Par contre une bonne reproduction et grossissement du poisson blanc.

18 octobre 1999 : pêche de trois ans

Mise en charge totale 607 kg, toute espèces confondues, résultats de pêche 3769kg, production 3162 kg soit une production annuelle de 75 kg à l'ha sans apport de nourriture.

22 octobre 2003 : pêche de trois ans

Mise en charge total 896 kg toute espèces confondues, résultats de pêche 4458kg, production 3562 kg soit une production annuelle de 84 kg à l'ha sans apport de nourriture.

13 octobre 2006 : pêche de trois ans

Mise en charge totale 1023 kg, toute espèces confondues, résultats de pêche 3072 kg, production 2049 kg soit une production annuelle de 48 kg à l'ha sans apport de nourriture. Malgré une mise en charge plus importante que les années précédentes, les résultats sont en baisse.

**Association Agréée pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique
"La Sarrebourgeoise"**

1, rue Maréchal FOCH 57400 SARREBOURG
Tél : 03 87 23 03 79

Courriel : contact@aappma-sarrebourg.com – Site : www.aappma-sarrebourg.com

13 Octobre 2008 : pêche de deux ans

Mise en charge total 1153 kg, tout espèces confondues, résultats de pêche 3031 kg, production 1878 kg soit une production annuelle de 67 kg à l'ha sans apport de nourriture. Malgré une mise en charge plus importante, surtout en carnassiers (brochet perche), les résultats sont plus que négatif, sauf pour les poissons blancs qui ont profité, vu l'absence des carnassiers

17 Octobre 2011 : pêche de trois ans

Mise en charge total 2150 kg, tout espèces confondues, résultats de pêche 3522 kg, production 1372 kg soit une production annuelle de 26 kg à l'ha sans apport de nourriture. Résultats négatifs dû en partie à la prédation des cormorans sur des brochets de 1 été. Bons rendements pour les tanches et poissons blancs qui ont bien profité.

18 Octobre 2013 : pêche de deux ans

Mise en charge total 1724 kg, tout espèces confondues, résultats de pêche 1759 kg, production de 35 kg soit une production annuelle de 1 kg à l'ha sans apport de nourriture. Résultats négatifs dû en partie à la prédation des cormorans sur des brochets de 1 été. Il est probable qu'une partie de la prédation des brochetons est due aux sujets matures introduits en 2012.

Mise en charge prévisionnelle :

Je pense qu'il faut continuer à produire des carnassiers (grossissement brochets) avec des sujets de 2 étés en évitant une mixité des classes d'âge et effectuer l'immersion d'un échantillonnage représentatif des autres espèces (tanches, carpes, perches et poissons blancs) afin d'optimiser au maximum le système de production extensif. Reconduire les actions de pêche à une périodicité de deux ans. Néanmoins un à sec d'une année serait peut-être à envisager avec l'accord du service de la Navigation, cela permettrait entre autre d'effectuer des réparations sur le moine de cet étang et de procéder au curage du fossé de pêche presque totalement envasé.

Le Garde-Pêche Particulier
de l'A.A.P.P.M.A.
"La Sarrebourgeoise"

LEDIEN Jean-Louis



**Association Agréée pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique
"La Sarrebourgeoise"**

1, rue Maréchal FOCH 57400 SARREBOURG
Tél : 03 87 23 03 79

Courriel : contact@aappma-sarrebourg.com – Site : www.aappma-sarrebourg.com

DESTINATAIRES:

- Direction Départementale des Territoires de la Moselle à METZ
- Brigade de la Moselle de l'O.N.E.M.A. à PONT A MOUSSON
- Fédération des A.P.P.M.A. de Moselle à METZ MAGNY
- Service de la Navigation à STRASBOURG et SAVERNE
- A.P.P.M.A. "La Sarrebourgeoise"
- Pisciculture Lorraine HUBER Francis

**Association Agréée pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique
"La Sarrebourgeoise"**

1, rue Maréchal FOCH 57400 SARREBOURG
Tél : 03 87 23 03 79

Courriel : contact@aappma-sarrebourg.com – Site : www.aappma-sarrebourg.com